



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 49831

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative, sur l'amertume du corps des ingenieurs des travaux publics de l'Etat qui attend depuis 1989 l'obtention d'un nouveau statut. Ces fonctionnaires, dont les elus locaux apprecient la competence et la disponibilite, considerent leur statut totalement inadapte a leurs niveaux de recrutement et de responsabilites. De plus, ce statut a induit un decalage juge excessif entre les salaires proposes par le secteur public et ceux proposes par le secteur prive. On assiste donc actuellement a un exode des ingenieurs des travaux publics de l'Etat de l'administration vers le prive et ce sont 400 postes qui ne sont pas pourvus dans les directions departementales de l'equipement. Il lui demande, par consequent, s'il entend debloquer, dans les prochaines semaines, les negociations interministerielles qui sont au point mort et ce afin d'aboutir a la signature d'un statut plus favorable a ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a signe le 9 fevrier 1990 avec cinq des sept organisations syndicales representatives des fonctionnaires un protocole d'accord sur la reforme de la grille des classifications et des remunerations. Les ingenieurs des travaux publics de l'Etat beneficieront dans le cadre de cette reforme de mesures substantielles de revalorisation. L'indice terminal de leur carriere sera porte de l'indice brut 801 a l'indice brut 966, soit une majoration de plus 3 199 F/mois. Les chefs d'arrondissement verront leur indice terminal porte de l'indice brut 852 a l'indice brut 1015, soit une majoration de 3 199 F/mois. La refonte de la grille des classifications et des remunerations dans laquelle s'inscrit cette mesure est une reforme globale et coherente, qui offre des possibilites de developpement de carriere a l'ensemble des fonctionnaires appartenant a toutes les categories. Le cout de l'ensemble de la reforme est superieur a 20 milliards de francs pour les actifs et les retraites de la fonction publique de l'Etat et a 40 milliards de francs pour l'ensemble des agents des trois fonctions publiques. Cela represente un effort financier tres important, necessitant une programmation et le protocole d'accord comporte donc un echeancier precis, repartissant sa mise en oeuvre sur sept annees a compter du 1er aout 1990. Dans ces conditions, les mesures de revalorisation beneficant aux ingenieurs des TPE ne peuvent etre remises en cause dans leur contenu ou dans leur calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49831

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : fonction publique et modernisation administrative

Ministère attributaire : fonction publique et modernisation administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4595